



CONSEIL MUNICIPAL DE FOUILLOUSE

Compte Rendu de la séance en date du 02 Mai 2019

Etaient présents : AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, Chantal PIGNON, COMTE-ROLLAND Thierry, WAGNER Michel, UBERTINO Geoffrey, WARIN Gérard.

Mr SERRES Hugues a donné son pouvoir à Chantal PIGNON

Mme Anne LUDWIG a donné son pouvoir à Serge AYACHE

Absents:

Convocation du 25 avril 2019

Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

La séance, présidée par Monsieur Serge AYACHE, maire, s'est ouverte à 18 h15.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération complémentaire au titre de l'Approbation de la modification simplifiée du PLU.

Cette délibération, ayant été rajoutée à l'ordre du jour, monsieur le maire demande au conseil municipal d'accepter de la traiter ce jour.

Acceptée à l'unanimité des présents.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2019

Compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2019

Approuvé à l'unanimité des présents.(Pour 10)

2 Mandat au CDG pour la procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire.

Monsieur le maire explique que les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Cette adhésion est facultative.

Le Centre de gestion des Hautes-Alpes a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ceux-ci) une convention de participation sur le risque prévoyance.

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve la liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs, des garanties proposées et des risques couverts.

Voté à l'unanimité (10 pour).

3 Délibération portant création d'un poste d'attaché territorial.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le maire explique que notre agent administratif a été déclaré admis au concours d'attaché territorial organisé par le centre de gestion des Bouches du Rhône, session 2018.

Monsieur le maire propose la création d'un emploi d'attaché territorial à compter du 01 juillet 2019

Votée à l'unanimité (10 pour).

4. Adhésion au service de Délégué à la Protection des données mutualisé du Centre de gestion des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a mis en place un service de DPO mutualisé.

Monsieur le maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre De Gestion des Hautes-Alpes comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Monsieur le maire fait lecture des modalités d'adhésion à ce service qui sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Votée à l'unanimité (10 pour).

5 Approbation de la modification simplifiée du PLU

Monsieur le maire rappelle qu'il apparaissait nécessaire de procéder à la modification du PLU afin d'acter de la suppression de l'emplacement réservé n°3.

Monsieur le maire précise, que le dossier de modification simplifiée n'a fait l'objet d'aucune remarque lors de la mise à disposition du public du lundi 1^{er} avril 2019 au lundi 29 avril 2019. Ce dossier a obtenu le retour de 5 avis favorables des personnes publiques associées, suite à la notification de la présente modification simplifiée et d'aucun avis défavorable.

✚ Avis favorable de la DDT unité urbanisme et risques en date du 19 février 2019

✚ Avis favorable de la Préfecture par courrier en date du 26 février 2019

✚ Avis favorable du Département 05 par courrier en date du 21 mars 2019

✚ Avis favorable de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance par courrier en date 16 avril 2019

✚ Avis favorable de la chambre d'agriculture 05 par courrier 25 avril 2019.

Monsieur le maire propose d'approuver la modification simplifiée du PLU.

Votée à l'unanimité (10 pour).

6 Validation des devis concernant l'éclairage public et le busage des fossés « RD119 ».

Monsieur le maire présente les différents devis réceptionnés en mairie concernant les projets suivants :

- le busage du fossé de la RD 119 : Monsieur. le maire propose de valider le devis de la société COLAS pour un montant de 12 987€HT.
- la mise en œuvre d'économie d'énergie via l'éclairage public : M. le maire propose de valider le devis de la société ENGIE INEO pour un montant de 11 795€HT.
- le revêtement des trottoirs au niveau du quartier pré bonnet : le conseil municipal souhaite des renseignements complémentaires.

Votée à l'unanimité (10 pour).

7 . Organisation « Elections Européennes»

Monsieur le maire demande de matérialiser le tableau concernant le tour de garde relatif aux élections européennes du 26 mai 2019.

8h00 - 10h00 : M. BARNEAUD - M CONTE ROLLAND

10h00 – 12h00 : M SERRES – Mme PIGNON

12h00 – 14h00 : Mme LUDWIG – M AYACHE

14h00 – 16h00 : M. WAGNER – M. WARIN

16h00 – 18h00 : Mme CAPELLO – M.UBERTINO

Validée à l'unanimité (10 pour).

Questions diverses :

1. Retour d'expérience **O**rientation d'**A**ménagement **P**rogrammée:

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'opération d'OAP, mise en place en partenariat avec le Scot de l'aire gapençaise et Madame Rachel Janin, architecte conseil, dans la démarche de notre PLU, une réunion relative au bilan de cette opération, arrivée à terme, est prévue le lundi 13 mai 2019 à 17h30 avec les propriétaires fonciers.

2. Monsieur le Maire nous informe que suite à la démission de M. Carmine ROGAZZO, le nouveau Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est M. Benoît ROUSTANG.

3. Monsieur le Maire nous informe que dans le cadre de travaux de terrassement chez M. et Mme LAMBERTE, un incident s'est produit, relatif au perçage du réseau d'alimentation en eau potable ce qui a engendré une réunion d'expertise chez ce propriétaire afin d'en définir les responsabilités.

4. Monsieur le Maire nous informe que suite à la dégradation de la route des Andrieux, il serait nécessaire de remettre en place sur cette route, un panneau d'interdiction aux véhicules de plus de 15 tonnes. (sauf pour les engins agricoles).

5. La fête des voisins sera organisée le vendredi 24 mai 2019 sur le principe de « l'auberge espagnole ».

Le Maire, Serge Ayache, la séance est levée à 20h30.


